A la Cour d'Assises du Pas-de-Calais

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'audience

Stachon a toujours *nié avoir tué* son enfant et M. le Président Leuillieux en procédant à son interrogatoire n'a pas manqué de lui signaler de nombreuses invraisemblances dans le récit qu'il fait de sa rencontre avec un inconnu à qui il confia son enfant. Ses affirmations n'ont jamais variées sauf toutefois qu'il donna de nombreux patronymes à l'adoptant bénévole, pour finir par l'appeler Legris.

On montre de l'étonnement quant à son départ en Belgique quelques jours après la découverte du squelette de l'enfant dans le blockhaus d'Harnes.

A cela Stachon répond que sortant de prison il a vainement cherché du travail dans les Compagnies houillières de la région et que, étant données ses références, il fut partout refusé ce qui le détermina à aller en Belgique.

Des déclarations de Stachon qui furent traduites par différents interprètes ne se ressemblent guère et l'accusé s'étonna de la qualité des traducteurs durant l'information.

Quand le Président lui demande quel intérêt l'inconnu aurait eu à faire disparaitre son enfant, l'accusé, qui s'explique en faisant de nombreux gestes et qui répond avec une certaine sincérité, semble-t-il, déclare **« qu'il ne peut le savoir »**.

La mentalité slave s'oppose à la mentalité latine et il est difficile de se comprendre malgré les efforts de chacun.

Stachon termine en assurant **qu'il n'a pas tué son enfant.**

Un défilé de 13 témoins

Treize témoins ont été cités ; quelques-uns ne se présentent pas et en particulier Anna Papes, la femme de Stachon, qui a quitté la France pour aller s'installer en Allemagne.

M. le docteur Lecat, médecin légiste à Billy-Montigny et M. le professeur Leclercq de Lille, font leurs dépositions et exposent leurs conclusions du rapport médico-légal qu'ils ont été chargés d'établir.

Puis se succèdent tour à tour l'ouvrier mineur Gaston Cauliez, qui trouva le petit chapeau d'enfant près du blockhaus ; le garde champêtre Georges Daroux, de Loison qui descendit le premier dans l'abri et trouva un squelette ; Mme Emerancia, femme Gayda qui logea la famille de l'accusé avant son abandon par son infidèle épouse ; Florian Stener, dit « Florek » de Carvin ; le jeune Gayda, 13 ans, qui a vu Stachon sur le chemin de halage, seul, à bicyclette.

Me Feuillette, avocat de Stachon, pose quelques questions aux témoins que l'accusé, qui se défend avec énergie, accuse parfois de mensonge.

Plaidoiries et verdict

Le Ministère public, par l'organe de M. Follet, Procureur de la République, est impitoyable et réclame la peine de mort.

A Me Feuillet, avocat du barreau d'Arras, incombe la tâche difficile de réduire les accusations de l'honorable avocat général.

Après délibéré, le jury ayant rapporté un verdict écartant la préméditation et mitigé de circonstances atténuantes, **Stachon est condamné à 20 ans de travaux forcés.**

ACCUSÉ D'AVOIR TUÉ UN CORELÉGIONNAIRE A LOOS EN GOHELLE, UN ALGÉRIEN A ÉTÉ CONDAMNÉ AUX TRAVAUX FORCÉS PAR CONTUMACE.

L'Algérien Belkacem ben Ali, qui, le 11 février dernier tua un de ses coreligionnaires à Loos-en-Gohelle, a été condamné par contumace aux travaux forcés à perpétuité.

Parfumerie Hurez CADEAUX pour FETES 64, Grande-Place, Lille.

Un mineur tué par un éboulement à Bruay-en-Artois

Un ouvrier mineur polonais Edmond Adamczak, 22 ans, célibataire, domicilié 15, rue de Turenne à Bruay-en-Artois, travaillant au puits N° 1 des Mines de Bruay, a été pris, mardi matin par un éboulement. Atteint par un bois qui lui fractura le crâne l'infortuné mineur a été enseveli pendant deux heures. Quand on put le dégager, il avait cessé de vivre. Ce terrible accident a jeté la consternation dans la population polonaise de la Cité N° 10 de Bruay-en-Artois.

LA GRAVE AFFAIRE D'AVORTEMENT CHEZ DES POLONAIS A ARRAS

Nous avons relaté dans notre précédent numéro, la grave affaire d'avortement dans laquelle se trouvent mêlées des Polonaises de la cité Goudemant à Arras. Celles-ci, les nommées Hélène Blaczyk, femme Pietowiak, 30 ans et Técla Szanowska, femme Albert Szlifirski, ont été interrogées par M. Masson, juge d'instruction, qui les a fait écrouer à la prison Saint-Nicaise.

Le Maréchal Foch à Hazebrouck

Le maréchal Foch, avec quelques membres de sa famille, doit prendre part, on le sait, à l'inauguration de sa statue à Cassel et à la promenade des Géants de Flandre qui la suivra. Après avoir assisté au cortège, le maréchal et sa suite se rendront en automobile à Hazebrouck pour y prendre l'express de 18 h. 21 en direction de Paris. Nous croyons savoir qu'une courte réception lui sera faite par la municipalité au moment de son arrivée jusqu'au départ du train.

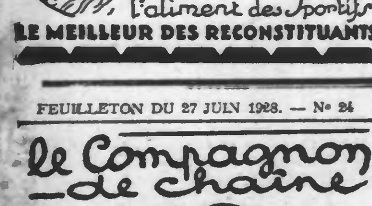

Sans nouvelles de Guilbaud ni des hommes de "l'Italia"

L'espoir de retrouver le groupe des 3 hommes partis pour chercher du secours est de plus en plus faible

On avait eu lundi, pendant quelques heures, espoir d'avoir des nouvelles de Guilbaud et d'Amundsen. Il a fallu abandonner cette faible espérance : un radiotélégramme du commandant du brise-glace russe déclare nettement n'avoir capté aucun signal de l'avion de Guilbaud. D'autre part, l'aviateur russe Baboushkine a fait une reconnaissance entre l'île de l'Espérance et la Terre du Roi-Charles ; il n'a découvert nulle part l'appareil d'Amundsen et de Guilbaud.

D'après les renseignements donnés avant le départ par Amundsen, le commandant en second de l'expédition russe suppose que le point d'atterrissage de l'hydravion français doit se trouver au sud du Spitzberg.

La situation des aviateurs est, en tout cas, très grave. A cette époque, la glace est en pleine débâcle et une coque aussi légère que celle d'un hydravion est peu capable de résister au choc du moindre glaçon. Le pire est donc à craindre. La grande habileté d'Amundsen, sa connaissance parfaite des régions polaires pourraient seules parvenir à sauver l'expédition.

Le groupe Nobile est virtuellement sauvé, mais qu'est devenue la partie la plus importante de l'équipage de l'Italia ? On n'a, jusqu'à présent, aucune nouvelle de ces malheureux et les recherches pour les retrouver seront longues et difficiles.

Et le groupe héroïque des trois hommes partis pour chercher du secours ? Dans l'état actuel de la glace, pourront-ils jamais atteindre la Terre du Nord-Est ? Et parvenus sur cette île inhabitée, ils ne pourront gagner le Spitzberg s'ils ne parviennent à se faire voir d'une patrouille d'avion.

Il faut, cependant, espérer encore. Les secours réunis dans la région sont importants, les sauveteurs sont gens d'expérience et de courage. Aujourd'hui ils se réunissent pour coordonner leurs efforts. Espérons !

Où est Guilbaud ?

Aucune nouvelle positive n'a été reçue au sujet de l'hydravion de Guilbaud. Les journaux d'Oslo se demandent quelle direction a prise l'hydravion après son départ de Tromsoé vers le nord-est et se livrent à toutes sortes de conjectures. Le vapeur de l'Etat « Michaël-Sars » a exploré les parages à l'est de l'île aux Ours et continuera ses recherches à l'ouest de l'île.

On suppose que l'hydravion se trouvait dans les parages de l'île aux Ours lorsque furent entendues ses dernières émissions quelques heures après son départ de Tromsoé.

Le capitaine du voilier « Hobby » qui, revenant du Spitzberg, est arrivé à Tromsoé a déclaré qu'il n'éprouvait pas d'inquiétude et que si l'avion a dépassé l'île aux Ours, il a probablement atterri sur la glace.

On mande de Tromsoé que Guilbaud aurait déclaré avant son départ qu'en cas d'amérissage par gros temps, il serait difficile à l'équipage de l'hydravion de se sauver par ses propres moyens.

Des recherches longues et difficiles

Selon un radiotélégramme du vapeur « Ouest » on estime que le reste du groupe Nobile et le lieutenant Lundborg ne pourront être sauvés que dans trois ou quatre semaines.

Le groupe a des provisions pour un mois et sera ravitaillé de nouveau.

L'espoir de retrouver le groupe Mariano est de plus en plus faible. Des reconnaissances ont été effectuées au-dessus de tous les points où le groupe aurait pu se trouver. Mariano et ses compagnons n'avaient des vivres que jusqu'au 21 juin.

Il n'y avait pas de vent hier, mais le brouillard ne laissait que peu de possibilités à un raid aérien.

L'avion « Marina-I » restera probablement à Tromsoé jusqu'à demain. Il partira ensuite pour le Spitzberg à la recherche de Guilbaud et d'Amundsen.

Une nouvelle expédition suédoise

Selon les journaux les préparatifs sont terminés pour l'envoi au Spitzberg d'un autre avion du même type que celui dont se servit Lundborg pour secourir le général Nobile et en outre, d'un petit avion de sport. Le chef de la nouvelle expédition de secours, dont le matériel a été choisi pour rendre possible un atterrsisage sur de très petits étendues de glace, sera le lieutenant Ekman, instructeur dans une école d'aviation.

On mande du Spitzberg qu'un mécanicien suédois a l'intention de descendre d'un avion avec un parachute pour aider Lundborg à réparer son appareil, qui avait été endommagé lors du second atterrissage. Lundborg a d'ailleurs demandé qu'on lui fit parvenir par parachute, les pièces de rechange.

Vous pouvez gagner facilement une petite fortune
Voir en dernière page

Un soldat originaire de Sains-du-Nord assassiné à Alger

Hier matin, on a trouvé le cadavre d'un soldat du 5e tirailleurs, près d'une usine sur la rive gauche de l'Harrach.

Le malheureux tirailleur, un engagé volontaire originaire de **Sains** (Nord), Maurice Doléons avait été égorgé. Déléons avait quitté samedi soir, vers 21 h. 30, son oncle, lieutenant au 5e tirailleurs.

On suppose que le soldat fut entrainé par une femme indigène, dans un endroit désert, près du village nègre d'Hussein Bey, endroit assez mal famé ; le croyant muni d'une forte somm, des complices de cette femme ont, sans doute, voulu le dévaliser et, comme il se défendait énergiquement, l'ont assassiné.

M. Loucheur soumettra jeudi au Conseil des Ministres un projet pour remédier à la crise du logement

Les membres du Gouvernement se sont réunis mardi matin, en Conseil de Cabinet, au Ministère des Finances, sous la présidence de M. Poincaré. La séance a été consacrée à l'expédition des affaires courantes et à l'examen de l'ordre du jour des Chambres.

Suivant les renseignements recueillis à la sortie du Conseil, M. Loucheur, ministre du Travail, compte soumettre jeudi, au cours du Conseil des Ministres, à ses collègues du Cabinet, les projets actuellement en cours d'élaboration et qui tendent à remédier à la crise du logement.

UNE PROPOSITION DE LOI AU SUJET DES BAUX A FERME

M. Charles Goniaux, député du Nord, a déposé sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi qui avait déjà été annoncée dans la précédente législature par son ancien collègue, M. Plet, et dont voici l'article unique :

« Les locataires ayant conclu des baux à ferme du 1er janvier 1924 au 4 août 1926, à des taux supérieurs à quatre fois celui de 1914, auront le droit de réclamer au bailleur, dans les trois mois de la promulgation de la présente loi, la revision des prix de bail stipulés dans leurs contrats.

» A défaut d'entente amiable entre les parties intéressées, le locataire pourra faire citer son propriétaire en vue d'un accord pour fixation d'un nouveau prix de location, soit devant le juge de paix dans le ressort duquel se trouvent les propriétés objets des baux en discussion, si le prix du bail à ferme ne dépasse pas 3.000 francs, soit devant le président du tribunal civil si le chiffre de location dépasse 3.000 francs.

» A défaut d'entente entre les parties, le juge intéressée prononcera à la demande du locataire, soit pour la totalité des propriétés louées, soit pour une partie de ces propriétés seulement, la résiliation du bail. Dans ce cas, le locataire aura le droit d'occuper les propriétés louées pendant une année culturale qui suivra la date de résiliation pour un prix de location qui ne pourra être supérieur à quatre fois celui de 1914. »

CHAPEAUX ABBAYE — LILLE — 2, Rue Esquermoise

LES OBSÈQUES DE M. G. TERY DIRECTEUR DE L' « ŒUVRE »

Les obsèques de M. G. Téry, directeur de « L'Œuvre » ont été célébrées hier matin à Paris au milieu d'une assistance considérable, de personnalités du monde de la politique, des lettres et du journalisme.

Des discours ont été prononcés devant la maison mortuaire, villa Guibert, à Passy, par M. J. Piot, rédacteur en chef de « L'Œuvre », M. P. Mortier au nom de la Société des gens de lettres, M. Baschet, président du Syndicat de la Presse et M. Edouard Herriot, ministre de l'Instruction Publique.

L'inhumation de M. Gustave Téry, aura lieu aujourd'hui mercredi, au Val-André (Côtes-du-Nord).

LE PROCÈS DE LORD TERRINGTON A LONDRES

Le grand jury a prononcé la mise en accusation de lord Terrington sous l'inculpation de conversions frauduleuses.

CONCOURS DE SOLISTES DE CARVIN

Nous apprenons que sur les 108 clarinettistes qui se sont présentés au Concours de CARVIN, le Premier Prix d'honneur à l'unanimité, avec félicitations du jury a été remporté par M. Charles LIBRE, élève de M. Ferdinand CAPELLE, le distingué professeur du Conservatoire de LILLE, avec une clarinette « PRIMA », fabriquée par M. Charles GRAS, dont les Usines se trouvent à LILLE et à PARIS.

Nous adressons nos vives félicitations à l'artiste, au professeur et au fabricant.

Au Conseil de Guerre des 1re et 2e Régions

AUDIENCE DU 26 JUIN

Détention de munitions. — Pour avoir caché dans son paquetage deux chargeurs de trois cartouches de carabine Lebel, Henri Lefrère, soldat de 2e classe au 509e chars d'assaut, comparaissait devant le Conseil de guerre pour détention de munitions de guerre. Il est acquitté.

Insoumission en temps de paix. — Gustave Wallerand, jeune soldat de la classe 1924, du recrutement d'Avesnes, n'a pas répondu à son ordre d'appel. Il est condamné à 15 jours de prison avec sursis.

Tragique partie de cartes. — Deux Arabes insoumis, en subsistance au 43e R. I., Bachici Mohamed et Lebkiri Youchef, jouaient aux cartes.

Lebkiri aurait volé un billet de 50 francs à son partenaire.

Bachiri, le lendemain, lui asséna un formidable coup de barre de fer sur le crâne, en même qu'il envoyait un coup de couteau à un camarade qui avait voulu s'interposer.

Lebkiri, contre qui le vol n'est pas établi, est acquitté ; Bachiri écope un an de prison.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Nuageux, averses de grain accompagnées d'orage. Vent de Nord-Ouest. Température sans changement.

EXCELSIOR
— LA — Grande Brasserie
Bières en bouteilles Excelsior. — Spécialité de Bières en fûts avec ristournes les plus élevées à qualité égale.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-51). — DEPOT DE VENTE : 78, Grande Rue.

Les Concours d'Honneur au Conservatoire

La journée d'hier était consacrée aux instruments à cordes. M. Zighers a remporté un magnifique succès. Il interpréta merveilleusement le « Concerto » de Lalo, qui était imposé aux candidats, avec une maitrise remarquable.

Le Jury décerna le Grand Prix de Violon de 1.500 francs à Mlle Pauline Sébille. Cette jeune artiste avait déjà obtenu l'an passé, une mention honorable.

M. Debuigne se voit attribuer la mention honorable d'alto.

Ces deux musiciens firent preuve d'excellentes qualités.

Samedi, à 9 heures, concours d'honneur des instruments à vent.

UN ENFANT RENVERSÉ PAR UNE AUTO

Hier, vers 11 h. 15, un accident d'auto s'est produit à l'angle des rues de Mons et d'Autoing. Le jeune Marius Debreux, 10 ans, demeurant 162, rue du Pile, cour Bonte, traversait en courant la rue du Pile. Au même instant une auto, conduite par le chauffeur acques Chieux, 27 ans, demeurant à Steenwerck, rue du Cygne, n° 5, au service de M. Jules Ghyselen, négociant en toiles, demeurant à Lambersart, Avenue du Maréchal-Foch, se présentait sur ce point. L'auto ne put éviter le jeune Debreux qui fut renversé. Celui-ci, était allé se jeter sur l'avant de l'automobile. Il fut relevé par les témoins de l'accident. Le jeune garçon fut transporté à l'herboristerie, située à l'angle de la rue du Pile.

M. le docteur Dispa qui était de passage, examina la jeune victime. Le praticien releva des contusions multiples sur tout le corps sans gravité apparente.

M. Fischer, commissaire de police du 5e arrondissement, a ouvert une enquête.

Soldes 1 fois par an, aux **Chaus. Boucau**, à Rx

LES CHUTES

Un jeune ouvrier tôlier, habitant 219, rue du Blanc-Seau, M.Georges Vandaele, travaillant au service de Mme Urbain Méresse, marchande d'appareils pour la ventilation industrielle, passait rue Pierre Motte, à Roubaix, en portant une turbine, lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba lourdement sur le sol.

M. le docteur Bernard, qui a examiné le blessé, a relevé une forte contusion de genou droit.

— Le même jour, Mme Clémence Gouggeman, 43 ans, demeurant rue de Maubeuge, fort Lauridan, a fait une chute dans un escalier de la filature de Beaumont.

M. le docteur Leplat a constaté une entorse du pied droit.

UNE EXTRADITION

Un sujet belge, Achille Doornaert, né à Wevelghem, ouvrier textile, demeurant à Roubaix, rue Drouat, cour Dujardin, n° 1, a été arrêté hier. Achille Doornaert, sera remis aux autorités belges.

APRÈS LA FETE

Lundi, vers 23 h. 30, M. Jules G..., 25 ans, manœuvre, habitant rue de l'Alma, fort Frasez, avait passé la soirée dans divers estaminets et bu un peu plus que de raison. Il passait dans la rue Rossini, en causant du tapage. Un agent vint à passer ; il emmena M. Jules G..., au poste, où il passa la nuit. Un procès-verbal sera rédigé à sa charge.

Bock Meyerbeer MARQUE déposée. ....GOUTEZ-LE

SUCCES MUSICAL

Nous apprenons avec plaisir qu'à la suite des concours de fin d'année des classes de chanteurs, hommes, au Conservatoire National de Musique de Paris, M. André Bekaert vient d'obtenir un brillant second prix.

Ce magnifique résultat, après deux années d'études au Conservatoire de Paris, montre la réelle valeur de ce jeune chanteur de 22 ans. C'est avec l'air de Don Juan, de Mozart, que M. Bekaert remporta ce brillant succès.

Ancien élève du Conservatoire de Roubaix, M. Bekaert suivit pendant 2 ans, les classes de M. Agnus, professeur de chant.

Notons également que M. Bekaert est le premier chanteur roubaisien qui obtient une aussi haute récompense au Conservatoire de Paris. Toutes nos félicitations à ce jeune artiste.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

A la fonderie de la Fosse-aux-Chênes, rue Turgot, M. Gérard Verbeyden, 42 ans, ébarbeur, 27, rue du Haut-Judas, Mouscron, a eu la main droite écrasée : 15 jours de repos.

— A l'apprêt Hannart Frères, M.Lestré De Mener, 61 ans, affréteur, 30, rue Magenta, à Roubaix, s'est fait une entorse du poignet : 15 jours.

— A la Société de teinture et d'impression, 34, Boulevard de Mulhouse, Mme Maria Boulanger, 61 ans, soigneuse, 29 ans, d'Estaing, s'est fracturé, le poignet gauche : 6 semaines.

— Chez Amédée Prouvost, rue du Carligny, Mme Messens, 65 ans, soigneuse, rue et impasse de la Bache d'Or, n° 6, s'est fait des contusions au genou gauche : 20 jours.

— A la même maison, M. Julien Diguef, 57 ans dégorgeur, 248, rue Jules-Guesde, a eu la main prise dans le métier : 30 jours.

— A la même maison, Mme Malvina Bauters, 48 ans, peigneuse, rue de l'Ommelet, cour Poulet 12, s'est foulé le pied droit : 20 jours.

DISTRIBUTION DES RECOMPENSES AUX VAINQUEURS DU CONCOURS DE BALLONNETS DE LA JOURNEE DES MERES

Hier, à 18 heures, au siège du Comité organisateur des fêtes de la Journée des Mères, 2, rue de la Gare, il a été procédé à la distribution des prix aux lauréats du concours de ballonnets.

Le Comité représenté par MM. Michaux, Léon Cuvelle, Desbonnets, Delescluze, a exposé qu'il n'était pas possible de déterminer la distance exacte des localités allemandes, où les quatre ballonnets qui ont accompli le plus long parcours avaient atterri. En conséquence, et d'un commun accord avec les concurrents, il a été décidé que le total des primes, soit 750 francs, serait partagé en quatre parts de 187 fr. 50, attribuées à : Hancq, 21, rue eJan Jaurès, à Wasquehal ; Denise Risselin, 12, rue de Tunis, à Croix ; Bois, 37, rue Dupire, à Croix ; Louis Echevin, 110, rue de Lannoy, à Lys-lez-Lannoy.

Les dix concurrents suivants ont reçu chacun une prime de 50 francs : Henri Verteneuil, 1, place du Progrès, Roubaix (province de Flandre Occidentale) ; Roland Dumery, 47, rue Jules Guesde, Lys-lez-Lannoy (province du Hainaut) ; Mlle Renée Parent, 13 et 15, rue d'Epinal, Roubaix (province de Liège) ; Mlle Andrée Soury, 2, rue d'Iéna, Lys-lez-Lannoy (province du Hainaut) ; Mlle Georgette Goucetz, 8, rue Verte, Croix (province de Namur) ; Ernest Lezy, 13, rue Gutemberg, Lys-lez-Lannoy (province du Hainaut) ; Mlle Allard, 62, rue du Fresnoy, Lys-lez-Lannoy (province du Hainaut) ; Robert Charlet, 163, rue Kléber, Croix (province du Hainaut) ; Mlle Françoise Masure, 32, rue Saint-Maurice, Roubaix (province de Namur) ; M. Desmet Laurianne, 50, rue du Fresnoy, Lys-lez-Lannoy (province de Namur).

UNE NOUVELLE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE DÉPANNAGE, A RADIO-ROUBAIX

Une fois de plus, l'Association d'Amateurs Radio-Roubaix a décidé de consacrer sa séance de vendredi 29 juin uniquement au dépannage des postes d'amateurs, afin de pouvoir donner satisfaction à tous ses membres.

Elle se fait un plaisir d'informer les débutants qui se trouvent en difficulté avec leur appareil que ce service fonctionne tous les 2e et 4e vendredi du mois.

Cette séance aura lieu salle des essais de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries textiles à 20 heures

CONCERT PUBLIC D'ÉTÉ

Un concert sera donné Place du Travail, le jeudi 28 juin 1928, de 19 h. 30 à 21 h., par la Fanfare Cycliste du Nord Touriste.

PIEDS SENSIBLES... Chaussez-vous chez Boucau-Vereccke, 5, rue Pierre-Motte, Roubaix

SOCIÉTÉS & COMITÉS

COMITE DES FETES DES RUES DU COLLEGE, PELLART, SAINT-ANTOINE ET FORT-MULLIEZ. — Réunion générale des commerçants de ce secteur, aujourd'hui mercredi, à 19 h. 30, au siège du comité, café du Sans-Souci 68, rue du Collège. A l'ordre du jour : Elaboration du programme des fêtes projetées pour les 1er, 2 et 3 septembre et de la fête enfantine pour les Allumoirs.

COMITE DES FETES DES QUARTIERS JEAN GHISLAIN ET VOISINS. — Le comité officiel des fêtes publiques des quartiers du Jean-Ghislain, Sacré-Cœur, Collège et Calvaire se réunira en assemblée générale jeudi 28 juin, à 20 heures, à son siège, chez M. Achille Vandecrux, angle de la rue de l'Ommelet et de la Longue-Chemise. Cette assemblée a pour but principal la répartition d'une subvention municipale de 3.000 francs attribuée aux cafetiers habitant une rue déshéritée au moment des fêtes publiques. Cette répartition aura lieu par voie de tirage au sort ; pour y participer il faut être habitant du secteur, être adhérent au comité et payer les cotisations imposées annuellement.

COMITE DES FETES DE L'EPEULE. — Le comité des fêtes prie les concourrents qui n'ont pas encore envoyé leur adhésion pour le carnaval d'été de se presser, car les inscriptions seront closes le jeudi 28 juin. Le cortège carnavalesque s'annonce sous les meilleurs auspices : les décorateurs mettent la dernière main au char de la Reine du Carnaval d'été qui fera sensation. Pour la ducasse de l'Epeule, les places seront donnés aujourd'hui mercredi après-midi.

CERCLE ORPHEONIQUE « LES XII ». — Aujourd'hui mercredi, à 19 h. 30, au siège, répétition générale.

FANFARE « LA PAIX ». — Ce soir mercredi, à 7 h. 30, répétition générale. Inscription pour l'excursion de Dunkerque du 7 juillet.

L'ORPHEON DES ANCIENS COMBATTANTS ET SOLDATS AU MONT DE L'ENCLUS. — Favorisée par un temps idéal, l'annuelle excursion au Mont de l'Enclus de l'Orphéon des Anciens Combattants et Soldats a obtenu un vif succès. Partis du siège à 8 heures, les deux auto-cars qui étaient bondés arrivèrent vers 10 heures. Après une belle promenadesous bois, sous la conduite du dévoué président M. René Gruzinski, les excursionnistes se retrouvèrent à l'hôtel et firent honneur à l'excellent repas qui elur fut servi. Au cours du repas, d'excellents chanteurs se firent applaudir, parmi lesquels il convient de signaler tout particulièrement Mlles Renard et Hennequin : l'excellent artiste du Grand Opéra de Nice, Charles Coussaert, qui, présent à Roubaix, voulut accompagner sa société et obtint un très gros succès pendant toute la journée : Emile Bapaume, Albert Desrousseaux, Omer Verroust se firent également applaudir. Une mention spéciale à Mlle Renard qui tint le piano.

Ne laissez pas passer... les **occasions réelles** offertes par les **Chres Boucau**, 5. r. P.-Motte, Rx

HARMONIE DES ACCORDEONISTES ROUBAISIENS. — Aujourd'hui mercredi, répétition générale pour tous, à 19 heures, au local, rue du Pile, 126.

THEATRE POPULAIRE. — Jeudi 28 juin, réunion générale. Ordre du jour : Saison 1928-1929 concert du 30 juin.

MELOMANES ROUBAISIENS. — Réunion au local pour sérénade et répétition partielle à 19 heures.

UNION LYRIQUE. — Ce soir, à 20 heures, au siège, réunion de commission.

SYNDICAT DES PREPARATEURS EN PHARMACIE DU NORD DE LA FRANCE. — La prochaine réunion aura lieu le dimanche 1er juillet, à 18 heures, au siège, 6, rue Neuve.

INALIÉNABLES Titres amortissables Sexennales
ARGENT DE SUITE
Banque ESTIEVENART, 43, rue des Arts, LILLE

DERNIÈRE HEURE

La Commission des Finances a adopté le cahier de crédits collectifs

Réunie hier, la Commission des Finances a adopté le projet de loi relatif au report de crédits de l'exercice 1927 et de l'exercice 1928.

Elle a examiné ensuite le projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1927. La situation de cet exercice au 10 juin 1928 se présente comme suit : Recettes 43.297.136.500 francs ; dépenses : 42 milliards 682.342.814 francs ; excédent des recettes sur les dépenses : 614.793.686 francs. Diverses observations ont été présentées sur le projet de loi notamment sur les crédits applicables aux dépenses du Maroc et sur ceux qui sont relatifs aux constructions scolaires. En outre, **l'attention de la Commission a été attirée sur la situation des petits fonctionnaires en ce qui concerne l'application rétroactive en leur faveur du relèvement des traitements. Sur cette dernière question et sur les crédits du Maroc, la Commission a décidé d'entendre ce matin à 10 h. 30 M. Painlevé, Ministre de la Guerre et à 11 heures, M. Poincaré, Président du Conseil.** Puis la Commission a abordé l'examen du projet de loi qui a été adopté.

LA TAXE DE 6 % SUR LES SUCRES

Le cahier de crédits collectifs comprend notamment **un nouvel aménagement concernant la taxe unique de 6 % qui remplacerait la taxe sur le chiffre d'affaires et qui sera perçue sur les opérations concernant les sucres, à partir du 1er novembre 1928.** Le Gouvernement a proposé d'admettre au bénéfice de la ristourne, d'autres catégories d'industriels, tels que les fabricants de produits pharmaceutiques, de limonade, etc...

Parmi les autres dispositions spéciales figure **l'abaissement de 6 à 5 % du taux de capitalisation de certains titres d'annuités à remettre aux sinistrés des régions dévastées par la guerre.**

Les nouvelles pièces de monnaie seront émises au début de janvier 1929

Le « Journal Officiel » publie un décret du Ministre des Finances fixant les conditions à remplir par les artistes qui désirent participer au concours ouvert pour la création de types de monnaies d'or et d'argent.

M. A. Dailly, directeur de la Monnaie, a précisé que la frappe de trois sortes de pièces est prévue.

La pièce en or qui vaudra 100 fr. et 2 pièces en argent l'une de 10 fr., l'autre de 5 fr. La pièce d'or sera même diamètre que le louis d'or d'avant guerre mais son poids sera légèrement supérieur. Quant aux pièces de 10 et 5 francs elles auront un diamètre un peu plus grand que nos anciennes pièces de 2 fr. et 1 fr. mais auront le même poids, leur épaisseur étant moindre. Les pièces d'or seront frappées par la Banque de France alors que les pièces d'argent seront frappées par l'Etat.

Quant aux jetons de commerce, ils seront en principe renouvelés et deviendront monnaies d'appoint mais on envisage leur retrait progressif. Ils seront remplacés par des pièces de bronze d'alluminium, perforées, à tranches lisses, les pièces cannelées étant réservées aux pièces d'or et d'argent.

M. M. Dailly a confirmé que c'est **seulement au début de janvier, sauf modifications imposées par les circonstances que nous auront les pièces qui remplaceront les billets actuellement en cours.**

DERNIÈRE HEURE SPORTIVE

Le XXIIme Tour de France Cycliste

LE CLASSEMENT DE LA 9e ÉTAPE (suite)

29. Francini 18 h. 17'10" ; 30. Delbart 18 h. 19'31" ; 31. Loew ; 32. Crespan même temps ; 33. Verhaegen 18 h. 36'14" ; 34. Moulet ; 35. Lox ; 36. Arnoult ; 37. Watson même temps ; 38. Osborne 18 h. 38'39" ; 39. Gillard 18 h. 31'25" ; 40. Baud 18 h. 45'54" ; 41. Martinet 18 h. 48'28" ; 42. Piccardo 18 h. 57'18" ; 43. Teisseire même temps ; 44. Ampurias 19 h. 0'05" ; 45. Louesse 19 h. 03'33" ; 46. Cento 19 h. 08'02" ; 47. Goubert, ; 48. Wendels, même temps ; 49. Bainbridge 19 h. 23'10" ; 50. Henri F. même temps ; 51. Laval 19 h. 45'47" ; 52. Rich même temps ; 53. Hamel 19 h. 51'22" ; 54. Decorte ; 55. Tailleu ; 56. Curtel ; 57. Werner ; 58. Jordens ; 59. Lebas ; 60. Lange ; 61. Lanteri même temps.

Pour rendre vos vacances agréables, emportez un **Phonographe forme valise.** Tous les nouveaux modèles chez **Coupleux Frères, 24, rue Esquermoise, Lille.**

ETAT-CIVIL

Naissances. — Catherine Dam, 24, rue St-Eleuthère ; Suzanne Broux, 8, rue Courbet ; André Bellevergue, 33, rue Thècle ; Marie Piette, 126, rue du Collège ; Jean Bouckaert, 6, rue du Chemin-Neuf ; Marcelle Delannoy, 38, rue Saint-Antoine ; Gérard Galand, avenue Linné, 1, square des Platanes.

Publications. — Jules Vancaeneghem, ébéniste, rue de Soubise, cour Saint-Jean, 34, et Marguerite Declerck, employée, rue de Soubise, cour Saint-Jean, 12 ; Paul Alloncius, électricien, rue de l'Alma, 79, et Berthe Dupont, employée, rue de Naples, 53 ; Charles Penet, tisserand, à Croix, et Simonne Destailleur, tisserande, rue Cicéron, 6 ; René Camus, préparateur à l'Ecole nationale supérieure de Textile, rue Jouffroy, 18, et Albertine Picavet, commerçante, à Tourcoing ; Jean Devriesse, emballeur, rue de Gênes, 19, et Simonne Meurisse, canneteuse, à Croix ; Gentil De Laender, manœuvre, rue de Flandre, 115, et Céleste Vandenabeele, bambrocheuse, place du Progrès, 29.

Décès. — Gustave Cormorant, époux Monet, 56 ans, rue de Lille, 169 bis, cour Leloup, 3 ; Léa Bruniaux, 19 ans, rue Lalande, 30 ; Edouard Hallo, époux Bienfait, 63 ans, rue de Barbieux, 35 ; Jules Opsommer, ceuf Taisne, 47 ans, rue de Naples, 95 bis, cour Ghesquière.

FEUILLETON DU 27 JUIN 1928. — N° 24

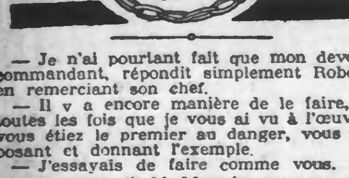

— Je n'ai pourtant fait que mon devoir, commandant, répondit simplement Robert, en remerciant son chef.

— Il y a encore manière de le faire, et toutes les fois que je vous ai vu à l'œuvre, vous étiez le premier au danger, vous exposant et donnant l'exemple.

— J'essayais de faire comme vous.

— Flatteur, fit M. Mermier avec un sourire. Vil flatteur !

Et le commandant, revenant au point de départ de la conversation, continua :

— Je ne vous demande pas vos secrets, mon cher Robert, et je suis convaincu que le motif qui vous oblige à aliéner votre vie pendant un an est des plus graves. A partir d'aujourd'hui, vous êtes libre, puisque vous et moi, nous quittons ce pauvre « Ariel », qui n'est plus à cette heure que l'ombre de lui-même. Nous allons donc nous séparer. Je me charge de plaider votre cause auprès de l'amiral et d'obtenir qu'il appuie votre demande de congé au ministre. Je dirai que le Sénégal vous a délabré, etc., etc. ; enfin, je serai éloquent, le sujet m'inspirera. Donc, vous allez être libre. Ne me laissez pas sans nouvelles de vous. A la façon dont vous m'avez parlé, j'ai jugé qu'il se passait dans votre vie quelque chose de grave. Et si par hasard vous aviez besoin de votre commandant, dites-vous que le cœur, le bras et la bourse, tout est à vous.

— Merci, merci, commandant. Si je me trouve en peine, vous êtes certain que je ne frapperai pas à une autre porte que la vôtre.

Et tout ému de ces simples paròles prononcées avec une loyale franchise, Robert se jeta au cou de M. Mermier, et les deux hommes s'embrassèrent chaleureusement, comme deux frères d'armes.

— Ah ! j'oubliais, fit M. Mermier, vous gardez Alain, n'est-ce pas ?

— Si c'est possible ! avec bonheur, commandant.

— Il va avoir fini son temps, je me charge également de vous le faire obtenir.

— Comment vous remercier !

— En vous taisant.

« Au revoir, fit encore M. Mermier, et à vous toujours et à toute heure. »

Pendant ces derniers jours, Robert avait fait naturellement plusieurs visites aux Sorbes, et il avait trouvé Aline plus calme. La jeune fille ne lui parlait plus de ses projets, de ses desseins. Elle se montrait affectueuse et charmante, et c'était en s'appuyant tendrement sur son bras qu'elle errait avec lui sous les pins et les tamaris qui bordaient les roches de la côte.

Cependant, Alice n'avait point renoncé à ses projets. Mais elle gardait au fond de son cœur la promesse de son fiancé, et, comme elle était sûre de lui, comme elle avait dans son honneur et dans son amour une entière confiance, elle jugeait inutile de revenir sans cesse sur un sujet définitivement réglé.

M. de Laitres, après avoir quitté le commandant Mermier, longea les quais, se dirigeant vers le cabaret de la mère Bitord. Il avait hâte de prévenir Yvonne que son fils allait être débarqué, lui aussi, et qu'il ne resterait pas à Toulon, derrière son frère de lait.

Ce fut une grande joie pour la Bretonne. La liberté des mœurs toulonnaises l'effrayait pour Alain.

— Comprends-tu ! disait-elle à Robert, jusqu'à ce morveux de Pironeau que j'ai surpris regardant des femmes sous le nez. Ah ça ! mais ce soleil du Midi, ça leur met donc du plomb fondu dans les veines !

Et comme conclusion, elle ajouta, après avoir appris de Robert que le commandant Mermier se faisait fort d'obtenir la libération d'Alain :

— Finie la Provence. Si un secret pressentiment ne me disait pas qu'il va y avoir à Paris des dangers pour vous tous, mes enfants, je me réjouirais de mon départ. Bien que Paris ou Toulon, Toulon ou Paris, ça ne vaut pas Concarneau. Pour ça, non.

Il fut convenu, malgré toutes les objections que put présenter Robert à sa mère nourrice, qu'aussitôt installé à Paris, il le lui ferait savoir et qu'elle s'empresserait d'accourir.

— Eh ! ne t'inquiète pas de moi, mon cher garçon ; je saurai bien me débarbouiller. J'ai trouvé déjà dix acquéreurs contre un pour me reprendre le cabaret de la mère Bitord. Car il y a une clientèle, et c'est moi qui l'ai faite, je m'en flatte. Par conséquent, je ne perdrai pas dessus, au contraire, je m'en vante.

— Mais enfin, qu'est-ce que tu feras à Paris ?

— J'ai mon idée. Ils doivent être filous comme tout, dans ce pays-là. Eh bien ! je m'entendrai avec des pêcheurs de Concarneau, j'aurai une petite voiture à bras, ils m'expédieront directement, et je revendrai en me contentant d'un bénéfice modeste.

— Pousser une voiture, ma pauvre Yvonne ! Tu n'y songes pas !

— Fort bien, au contraire. J'ai bon pied, bon œil, la main forte et les reins solides. Pironeau m'aidera. Car il n'a pas la prétention de rester ici derrière nous sur le pavé du roi. Ce serait du joli, si je n'étais pas là à le surveiller, ce salpêtre !

Rien ne put la faire changer d'idée.

— Et je garderai ma coiffe, mon garçon, faut que tu en prennes ton parti. A mon âge, on ne change pas de mode, et je veux conserver celle de mon pays.

— Tu garderas tout ce que tu voudras, ma chère bonne femme.

— Oui, bonne femme, vieille femme. Et tu verras que tout le monde me respectera à Paris, comme je l'ai été partout où l'on a vu les barbes de ma coiffe. Et si quelqu'un me manque, il fera connaissance avec les cinq doigts de la mère Bitord. Autrefois, j'ai toujours reçu les insolents avec un pare-à-virer ; mais, termina-t-elle avec un large sourire, sans se douter qu'elle paraphrasait un mot célèbre, il y a longtemps que je n'en rencontre plus, des insolents !

Le soir du même jour, complètement maître de sa destinée, libre de ses mouvements et de ses actes, M. de Laitres profita de l'invitation qui lui avait été faite par la châtelaine des Sorbes et vint s'installer à la bastide du bord de la mer.

Voir Aline à toute heure du jour, vivre de sa vie, s'entretenir plus longuement avec elle, demeurer auprès d'elle, quel bonheur plus grand que celui-là ! Et, enfin, mettant de côté toute pensée amoureuse, dire à la jeune fille : « Je vous ai promis de me libérer pendant un an. Me voici. C'est fait. Je suis à vous. A l'œuvre ! »

Mme d'Armez lui fit grand acceuil, et il en fut de même de Mme Vannières. Aline n'avait point parlé de départ.

Lorsque Robert exposa que le désarmement de l'« Ariel » était chose faite, un éclair de satisfaction intime étincela dans ses yeux.

— Enfin ! murmura-t-elle.

Et, durant toute la soirée, elle fut presque joyeuse ; elle se montra gracieuse avec sa tante, avec sa mère, et tendre pour son fiancé, qu'elle ne pouvait se lasser de remercier du regard.

Les amoureux sont tous les mêmes. Robert ne put dormir. Au petit jour, il se promenait déjà au bord des roches, dans le bois de sapins que connait le lecteur, espérant qu'Aline y viendrait de son côté respirer la fraîcheur du matin. Les yeux fixés sur la nuée qui recouvrait encore la mer, il demeurait là, perdu dans ses rêveries, lorsqu'un objet, qu'il ne pouvait distinguer que vaguement au milieu du brouillard, attira son attention. Une brume épaisse couvrait encore la mer. Elle commençait cependant à se dissiper par places en larges flocons cotonneux et s'éparpillait çà et là, laissant des trouées bleues et jaunes. Au fond, l'horizon se perdait dans le brouillard. Enfin le soleil monta, faisant fondre les nuées et découvrant de longues traînées lumineuses, tandis que, dans les pins et les mélèzes, le loriot lançait son premier cri d'amour.

L'objet qui avait attiré l'attention de Robert — l'œil du marin est d'instinct toujours en éveil — se mouvait lentement au milieu de la brume. Ce point noir tendait à se rapprocher de la côte. M. de Laitres crut d'abord que c'était une épave, un baril ou un tronçon de mât. Mais il dut reconnaître bientôt qu'il s'était trompé. Ce n'était point un objet entraîné vers les roches par un courant insensible. Bientôt le doute ne lui fut plus permis. C'était un homme ! Robert en eut, au bout de peu de temps, la certitude. Le baigneur par trop matinal émergeait à ce moment d'une zone de vapeur, et un rayon de soleil le mettait en pleine lumière. Il nageait lentement, doucement, à longues brasses, ménageant ses efforts et ses mouvements.

Quel était cet homme ? D'où venait-il ?

Bien que la curiosité ne fût point un des défauts de M. le Laitres, il se posa tout naturellement ces deux questions. A coup sûr, l'homme, qui faisait en cet instant la planche pour se reposer, avait passé la nuit en mer et venait du large.

— Si nous étions devant les îles Sainte-Marguerite, je dirais que c'est un prisonnier qui s'échappe, murmura Robert, en suivant attentivement les mouvements du nageur. Mais il n'y a en face de nous ni rocher ni navire, et...

M. de Laitres s'arrêta. Il venait d'apercevoir à tribord, c'est-à-dire sur sa droite, les girouettes du « Tage » qui pointaient au-dessus des dernières bandes brumeuses. Le « Tage », on s'en souvient, était mouillé en grande rade, en avant de la Grosse Tour. Il s'était même avancé plus encore dans la mer, afin de pouvoir prendre plus aisément le large au premier signal.

(A Suivre)